



## CHARTRE INSTALLATION Service emploi FDSEA 24 et JA 24

Le service emploi de la FDSEA propose, dans le cadre de la chartre installation, les avantages suivants pour les jeunes installés :

- Conseil gratuit en droit social durant la première année d'installation : assistance par téléphone et sur RDV
- Un accès au service paie
- Application du tarif adhérent FDSEA (-15%), pour les actes, services et prestations proposés, pendant les 5 premières années d'installation :
  - sur les prestations juridiques (contrats de travail, avenants, courriers, ruptures etc...)
  - sur les diagnostics sociaux
  - sur la réalisation du document unique via l'application internet SYSTERA
- Un encart d'information juridique pour les employeurs dans le flash infos JA, en périodicité trimestrielle

Fait à

Le

Pour les Jeunes Agriculteurs Dordogne  
Pierre LEONARD

Pour la FDSEA Dordogne  
Fabien JOFFRE